



Tél. 03 84 49 06 22
Fax 03 84 94 20 74

Saint Loup sur Semouse, le

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUILLET 2006

L'an deux mil six, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du dix-neuf juillet, sous la présidence de Monsieur André ROUILLER, Maire.

Etaient présents :

Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, BARRET, Mrs GENET, BENAND, AUDINO, Mme FRANÇOIS, Mrs BILLARD, LEROY Hervé, LEROY Michel Mme DOUCET.

Etaient absents :

Mr AZOU (pouvoir à Mme VALOT) Mie RUGGI (pouvoir à Mme BARRET) Mr BEAUDOUIN, Mr HACQUARD (pouvoir à Mr MANGEL) Mme MOUTENOT, Mme DELLAOUI (pouvoir à Mme DAVAL) Mr RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD) Mr ARENA (pouvoir à Mme BOGGIO) Mr BAUDOIN, Mme TASSI, Mr BORDOT, Mr GRANDJEAN (pouvoir à Mr ROUILLER) Mlle RAMOS (pouvoir à Mr AUDINO).

La séance est ouverte à 20 heures 30. Le Maire déclare avoir reçu les procurations suivantes :

- Monsieur Jean-François AZOU à Madame Evelyne VALOT
- Mademoiselle Valérie RUGGI à Madame Josette BARRET
- Monsieur Denis HACQUARD à Monsieur Thierry MANGEL
- Madame Sahra DELLAOUI à Madame Katia DAVAL
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
- Monsieur Dominique ARENA à Madame Maud BOGGIO
- Monsieur Pierre GRANDJEAN à Monsieur André ROUILLER
Mademoiselle Caroline RAMOS à Monsieur Dominique AUDINO

Monsieur Thierry MANGEL est nommé secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise sur le compte-rendu de la séance du 13 juin dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire signale qu'une question a été ajoutée: la redevance de chauffage de la CCVS. Il propose aussi l'étude d'une autre question concernant une demande de subvention sur la 3^{eme}

phase des travaux d'enrobé, travaux qui se dérouleront entre la boulangerie CANTORE et la MASPA. Le parking situé entre le magasin ANTOINE et la CAISSE D'EPARGNE n'étant pas pris en compte, il y aura un coût supplémentaire d'environ 1450 €, ce qui autorise la Ville à demander une subvention du Conseil Général.

1 - Extension du réseau d'électricité pour le lotissement "Champ la Chèvre" :

Monsieur Thierry MANGEL expose que toutes les parcelles qui se trouvent le long du chemin seront alimentées en électricité directement par EDF ce qui ne représentera donc pas un coût pour la Commune. Par contre, les 5 parcelles enclavées sont considérées par EDF comme un réel lotissement.

Les travaux étant estimés à 10 500 €, l'aide du SIED 70 (maître d'œuvre) a été sollicitée. Grâce à cette aide, la dépense ne devrait être que de 7 900 €. Cette somme sera prise sur le budget global du lotissement proposé en 2006. Il ajoute que les services concernés sont en train de passer les commandes sur les réseaux d'eau et d'assainissement. Le permis de lotir devrait arriver fin août. Concernant l'installation du gaz, la convention est à l'étude pour équiper les 12 parcelles. Il devrait rester à charge pour la Ville une somme d'environ 1 500 €.

Le Maire propose d'accepter le programme proposé pour les 5 parcelles, de s'engager à ce que la participation financière de la Commune soit versée au SIED 70 en 2 parties : 80 % de l'estimation de la participation avant le commencement des travaux et le solde sur présentation d'un décompte après achèvement des travaux, ce qui est accepté à l'unanimité.

2 - Signature d'une convention pour l'accueil des élèves des écoles primaires et maternelles à la demi-pension du Collège;

Madame Maud BOGGIO rappelle que les enfants du primaire et de la maternelle peuvent bénéficier de la cantine scolaire et sont pris en charge par les Francas qui les conduisent au Collège. Il faut chaque année signer une nouvelle convention d'hébergement entre le Conseil Général, la Ville, le Collège et les Francas.

Monsieur Michel LEROY demande le nombre d'enfants concernés pour la dernière rentrée. Réponse de Madame BOGGIO : 18 à 20.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

3 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique avec la CCVS :

Monsieur Thierry MANGEL déclare : " par délibération du 26 octobre 2005, nous avons mandaté la CCVS pour assurer le suivi de la mission de diagnostic de l'assainissement collectif de la Commune. Le budget prévisionnel de l'opération était fixé à 37 937, 12 € TTC.

Un diagnostic de l'assainissement collectif étant réalisé, il s'avère que le nombre de regards visités est inférieur à celui qui était prévu. Le budget prévisionnel de l'opération s'élève donc maintenant à 13 035, 42 € TTC, déduction faite des subventions escomptées en provenance de l'Agence de l'eau.

Le versement de ce montant se fera donc sur 3 exercices budgétaires :

1^{er} acompte juillet 2006 pour 4 345, 14 €
2^{ème} acompte juillet 2007 pour 4 345, 14 €
3^{ème} acompte et solde en juillet 2008 pour 4 345, 14 €

il convient d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention initiale.

Monsieur Michel LEROY cherche une explication sur le fait que la Ville paie moins que prévu : " le diagnostic n'a-t-il pas été moins performant ?"

Monsieur Thierry MANGEL : " non, cela s'explique par le fait qu'une partie de ce travail a été réalisé en interne. Il fallait refaire des regards, voire en rehausser. Au départ, on en avait évalué un grand nombre. Sur l'avenue Albert Thomas, on a sollicité l'entreprise DAMIOLI".

Monsieur Michel LEROY : " c'est donc dans les travaux, pas dans le diagnostic ?"

Monsieur Thierry MANGEL : " c'est dans le schéma d'assainissement. La mise à niveau des regards permet, au moment où on les découvre, de regarder à l'intérieur et donc de faire le diagnostic "

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la CCVS.

4 - Subvention pour voyage scolaire "Petits Pautets" :

Madame Maud BOGGIO explique que la Ville s'était engagée à verser une subvention de 150 € à cette association pour participation à son voyage scolaire de fin d'année, le 13 juin dernier (visite d'une chocolaterie à Besançon et grotte d'Osselle). La kermesse ayant rapporté cette année la somme de 1 040 € l'association a pris en totalité cette sortie pour un montant de 540 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 150 € à l'association "les Petits Pautets".

5 - Attribution aux Francas d'une subvention pour le Conseil des Jeunes :

Le Maire fait part de la demande des Francas concernant le versement de la subvention d'un montant de 4 000 € prévue au budget primitif. Il propose de prendre une délibération pour le versement de cette somme.

Monsieur Thierry MANGEL rappelle qu'au mois de septembre, il devrait y avoir, avec l'aide des services techniques, la réalisation de leur 1^{er} projet, à savoir, la pose de poubelles destinées à recevoir les déjections canines. D'autres projets sont en cours : sécurisation au niveau du Collège...

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette somme aux Francas pour le Conseil de Jeunes.

6 - Adhésion de la Communauté de Communes des Combes à l'Ecole Départementale de Musique :

Le Maire déclare que la communauté de communes des Combes (Scey sur Saône) a manifesté le désir d'adhérer à l'Ecole Départementale de Musique. Il est donc demandé, conformément aux statuts de l'Ecole de Musique, de prendre une délibération approuvant cette adhésion, ce qui est accepté à l'unanimité.

7 - Encaissement d'un chèque Groupama ;

Le Maire expose que Groupama vient d'adresser à la Commune un chèque d'un montant de 836, 33 € suite aux dégradations survenues au Centre Socio-Culturel le 9 février dernier (bris de vitres).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

8 — Remboursement d'une cotisation à un régisseur de recettes :

Monsieur André ROULLER rappelle la délibération prise en 2005 pour rembourser à Joël SIMON, Régisseur des droits de place du marché et de la fête foraine, son adhésion à l'association française de cautionnement mutuel pour un montant de 25 €. Cette adhésion étant valable un an, l'intéressé a versé la somme de 10 € correspondant au renouvellement pour 2006.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 10 € à Monsieur Joël SIMON pour le renouvellement de son adhésion à l'association française de cautionnement mutuel.

9 - Avenant à la convention de gestion du Centre Socio-Culturel :

Le Maire a remis en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal, le budget 2006 qu'il a reçu depuis une quinzaine de jours.

Il propose la signature de l'avenant n° 4 à la convention de gestion du Centre Socio-Culturel pour la somme de 75 000 € correspondant à l'année 2006. Il mentionne avoir fait supprimer le paragraphe suivant, considérant que la Ville ne pouvait s'engager dans des dépenses qu'elle n'aurait pu maîtriser ensuite : " la Ville s'engage également à verser une subvention déterminée selon les nécessités, pour les différentes activités que le Centre pourra proposer aux jeunes".

Monsieur Michel LEROY : "il faudra bien faire quelque chose. C'est l'éternel problème avec le Centre Socio-Culturel. Il faut négocier avec eux les actions qui nous intéressent. Quand la Municipalité propose quelque chose, Ils disent que ce n'est pas à la Ville de demander parce qu'elle ne paie pas. Ne pourrait-on pas proposer dans la convention une phrase du genre : la ville ne versera des subventions que pour les actions qu'elle cautionne"

Madame Evelyne VALOT : "c'est vrai que ce serait bien d'ajouter ce genre de phrase, cela montrerait aussi qu'on n'a pas fermé la porte à tout, que l'intérêt de la Commune comme du Centre Socio-Culturel passe par les jeunes de la Ville. Le mieux est donc que les actions soient en accord avec le Centre Socio et la Commune, avec, bien entendu des projets

subventionnables dans la limite du raisonnable. Je pense qu'on ne peut le faire qu'en se rencontrant et en ayant de bonnes relations de travail. Monsieur AZOU a rencontré le Président il y a deux jours. Une rencontre est prévue à son retour de vacances afin de finaliser certains projets.

Monsieur Michel LEROY : " Le Centre Socio Culturel devrait être un outil qui nous permette de coordonner les actions au niveau de la Commune. Comme vous le disiez tout à l'heure, il y a le Centre Socio, le Centre de Loisirs des Francas, le réseau AAMIS. A mon avis ils ont du mal à se situer. La bibliothèque pourrait être entièrement municipale. C'est dans les locaux du Centre Socio-Culturel, mais je crois qu'on leur met toujours à disposition un animateur qui normalement ne devrait faire que de la médiathèque".

Madame Evelyne VALOT : " oui, mais si l'animateur ne fait que de la médiathèque, cette dernière n'étant pas ouverte tous les jours, il ne sera occupé que partiellement".

Monsieur Michel LEROY répond qu'on pourrait peut-être l'ouvrir tous les jours. Il demande la lecture de l'avenant.

Avenant n° 4
A la Convention de gestion du Centre Socio-Culturel
Convention du 2 juillet 1997

Modification du chapitre II : 5.1. La Ville garantit à l'association :

- la libre utilisation des locaux ayant fait l'objet du bail emphytéotique conclu avec la Caisse.
- La libre disposition des matériels et mobiliers cédés par la Caisse à la Ville.

Une participation financière annuelle fixée à 75 000 € pour l'année complète 2006. Cette participation est répartie comme suit :

- 40 314,36 € correspondant aux charges de fonctionnement de l'établissement, indexée sur l'indice des prix à la consommation, avec tabac, déterminé par l'INSEE (base janvier 2006 : 112, 94).
- 34 685, 64 € pour la prise en charge complète des frais de personnel d'entretien et une participation aux frais de personnel d'animation du secteur jeunes.

Les frais de personnel sont indexés sur la valeur du point de la convention collective nationale des personnels des centres sociaux et socio-culturels et des associations adhérentes au SNAECSO (base au 1^{er} janvier 2006 = 49, 41€).

Une majoration de 1% pour les frais de personnel sera appliquée chaque année pour pallier la Rémunération Individuelle Supplémentaire (RIS) applicable obligatoirement sur les contrats à durée déterminée (0,5 à 1,5 %) imposée par le SNAECSO. Les versements s'effectueront en 2 fois : juin et décembre par moitié.

- L'avenant prend effet au 1^{er} janvier 2006.

Intervention de Monsieur Michel LEROY : " on paie pour les frais de personnel d'entretien et pour un animateur du secteur jeunes. Je pense comme Madame VALOT, il faudrait ajouter une phrase comme nous l'avons suggéré tout à l'heure "

A l'unanimité sauf une abstention (Mr BENAND) le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant si la phrase suivante est intégrée à cet avenant : la Ville ne subventionnera que les actions qui recevront un accord général entre les deux parties.

Monsieur Hervé LEROY : " pourrait-on avoir quelques informations sur ce qui se passe au Centre Socio Culturel suite au licenciement de Saïda, je vois que le Président a changé "

Monsieur André ROUILLER : " je n'ai pas assisté au dernier conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale. Effectivement un nouveau bureau a été formé avec Monsieur Claude PETITGENET, Président, Monsieur BELLONCLE, vice-président, Jeannette DEMESSE, trésorière, Marie-Blanche MAILLOT, trésorière adjointe, Solange PELLERTN, secrétaire, Mmes SPAACK, GILLOT, Mrs BELHAJ, EL ATMANI, EL HAMRI, MAISOUR membres du Conseil d'administration. Les représentants de la Commune sont Danièle FRANÇOIS et Jean-François AZOU "

Monsieur Thierry MANGEL : " par rapport à votre demande d'informations, nous avons eu une réunion Mairie et Centre Socio Culturel en Sous-Préfecture. Nous avons pas mal échangé sur la crise qui se passait au Centre Socio, nous avons justifié notre baisse de subvention et leur avons demandé de repartir sur de bonnes bases. Maintenant, on attend de voir le résultat"

Madame Evelyne VALOT : " on a aussi appris le départ du directeur pour Lure en octobre "

Monsieur Michel LEROY : " et pour le PIJ, avez-vous du nouveau ? il était au Centre Socio, il n'existe plus...cela devait pourtant être solutionné en accord avec différents partenaires"

Monsieur André ROUILLER : " cela devrait être solutionné dans les mois à venir"

Monsieur Thierry MANGEL : " nous sommes sollicités surtout pour les locaux. Parallèlement, Il y eut aussi l'engagement de l'ancien Sous-Préfet sur le PU mais je crois que cela devrait bientôt être solutionné "

10 - attribution de subventions à deux associations :

- 1) Monsieur Thierry MANGEL expose que la Ville a sollicité pour le 14 juillet l'aide de représentants d'associations aussi bien sur le parking (gardiennage) que sur le site au niveau de la sécurité. Le sporting club a accepté. En échange une subvention d'un montant de 400 € pourrait leur être attribuée.

Monsieur Michel LEROY : " je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'employer des mots comme gardiennage ou sécurité, ce qui voudrait dire que le Sporting est capable de remplacer des professionnels de la sécurité. Il serait mieux de dire que c'était pour aider à la bonne organisation de la manifestation"

Monsieur Thierry MANGEL : " oui, mais comme plusieurs associations nous aident au 14 juillet, c'était juste pour expliquer leur rôle, c'est à dire une présence sur les parkings et sur le site "

Madame Edith DOUCET : " ce qui me gêne par rapport à cette subvention, c'est qu'il n'y a pas qu'eux. Si par exemple, les pêcheurs du Roupoix vous disent qu'ils gardent la nuit du 13 au 14 juillet et qu'ils vous demandent une subvention, qu'allez-vous répondre ?"

Monsieur Thierry MANGEL : " je répondrais que vous n'avez qu'à regarder le chiffre d'affaires que font ces associations, si on peut parler de chiffres d'affaires. Au départ, ce n'était pas prévu comme cela. Les autres années, c'était le Roupoix qui avait proposé d'assurer la garde de nuit. Le Roupoix fait partie des associations qui génèrent de l'argent, la restauration et la boisson, ils s'en occupent avec la Gaule. Je veux dire que la manifestation en elle même rapporte déjà à cette association."

Madame Evelyne VALOT : " Les Francas étaient présents. Ils ne faisaient effectivement que de la présence. Ils n'ont rien eu. Ils pourraient aussi faire remarquer qu'ils ont été présents toute la journée ".

Monsieur Michel LEROY : " ce n'est pas cela. Cette manifestation rapporte de l'argent, il faudrait qu'il y ait un partage. Dans le cas présent, on est plutôt dans l'individualisme ".

Monsieur Thierry MANGEL : " l'individualisme, c'est la volonté des associations. On a de plus en plus de mal à gérer. Je me souviens que l'an passé, dans la matinée, on a rencontré des problèmes. Proposer un pot commun pour une réunion préparatoire ne semble pas encore envisageable ".

Madame Evelyne VALOT : " aujourd'hui, n'est intéressée pour participer au 14 juillet, que l'association qui sera sûre de faire du bénéfice "

Monsieur Michel LEROY : " donnez la buvette du 14 juillet à n'importe quelle association qui a besoin d'argent, elle la prendra, alors qu'on la donne d'office aux pêcheurs du Roupoix, qu'on donne d'office la restauration à la Gaule Lupéenne ".

Monsieur Thierry MANGEL : "c'est bien facile de dire quand la machine est lancée et que ça tourne. C'est la 3^{eme} année, Il n'y a pas eu de souci cette année. Mais l'historique, au niveau de la Gaule Lupéenne, souvenez-vous des 14 juillet où ils étaient avec leur bac à truites, à essayer d'animer, alors qu'ils ne gagnaient absolument rien, c'est tout naturellement qu'à une époque ils aient été sollicités. Il y a aujourd'hui, et c'est normal, un retour d'ascenseur. En ce qui concerne le Roupoix, c'est quand même bien cette association qui entretient le site toute l'année, cela paraît aussi normal que ça leur revienne. Je dois signaler aussi que l'UJEL avait été sollicitée mais n'est pas venue ".

Madame Evelyne VALOT : " il est vrai que si les associations étaient moins personnelles, chaque année, cela pourrait tourner. Maintenant concernant l'UJEL, ce n'était pas prévu qu'elle vienne. On l'a sollicitée, au moment de la préparation pour qu'elle participe. Il y a eu une mauvaise compréhension et elle n'a pas pu être présente ".

Madame Edith DOUCET : " le souhait, c'est que tout le monde en profite et pas toujours le même "

A l'unanimité sauf une abstention (Mr BENAND) le Conseil Municipal décide de verser une somme de 400 € au Sporting Club.

- 2) Madame Evelyne VALOT propose d'attribuer une subvention à l'association UJEL d'un montant de 6 000 €. Elle déclare les avoir rencontrés dernièrement. L'association semble avoir du mal à démarrer car elle n'a pas encore la subvention de la Ville. Les partenaires financeurs attendent que la Ville ait versé pour débloquer l'argent à leur tour. C'est effectivement un gros budget sur la 1^{ère} année avec l'assurance de la part de l'UJEL que l'an prochain, la subvention sera moins importante. C'est une subvention "de démarrage".

Monsieur Michel LEROY : " Dans le montage de cette association, je crois qu'il devait y avoir une participation de l'Etat. Des subventions ont-elles déjà été versées ? "

Madame Evelyne VALOT : " certaines oui, d'autres attendent que la Ville ait versé "

Monsieur Thierry MANGEL : " la Commune a déjà participé au niveau des locaux et de leur réfection "

Monsieur Michel LEROY : " vous ont-ils déjà présenté un budget ?"

Madame Evelyne VALOT : "oui, ainsi que leurs projets : un atelier multimédia, un atelier accompagnement scolaire. Nous avons eu la liste des adhérents pour 2006, le bilan des actions réalisées en 2005 : marché de Noël, contrat d'accompagnement scolaire, vacances de février avec des actions dans les quartiers, vacances d'avril, visite de l'Assemblée Nationale, soirée jeunesse lupéenne en fête, actions de l'atelier informatique, contrat éducatif local...les objectifs 2006 :

- mieux vivre en communauté, articulé sur plusieurs objectifs majeurs : diversifier l'offre en direction de l'enfance, de la jeunesse, en permettant l'accès à la culture, aux nouvelles technologies, aux pratiques sportives et de loisirs.
- Apporter un soutien éducatif, accompagner et soutenir la fonction parentale afin de favoriser l'épanouissement de l'enfant, favoriser le lien social et la participation des habitants, favoriser l'expression des projets individuels et collectifs
- rassembler les jeunes de toutes origines et construire des projets en commun animation, éducation, accompagnement à la scolarité, animations socio-culturelles, jeux, chants, danses, multimédia, internet, vidéo, sorties loisirs, piscine, patinoire, animations locales, fêtes de quartiers, marché de Noël, soutien professionnel, recherche d'emploi, frappe de CV et de lettres de motivation, citoyenneté et semaines à thèmes, code du citoyen, visite du Parlement à Strasbourg, de l'Assemblée Nationale, semaine de la tolérance, de lutte contre le racisme et contre la faim.

Concernant le budget : les financeurs sont le FASILD (6 950 €) la CCVS (3 250 €), la CAF (4 000 €) DDJS (500 €) politique de la Ville (4 500 €) Préfecture, le Député Michel RAISON et la Commune.

Monsieur Hervé LEROY : " c'est presque un Centre social bis"

Madame Evelyne VALÛT : " c'est justement la question que je leur ai posée quand je les ai rencontrés. Je leur ai expliqué que mon sentiment était que cela pouvait faire doublon par rapport au réseau AAMI, au Centre Socio-culturel et aux Francas. Puisqu'il y a des personnes de l'UJEL qui ont des attaches au Centre Socio-Culturel, ils ont peut-être des projets en commun. Personnellement, je pense qu'il faut leur donner leur chance. Ils ont des projets, ils sont ambitieux, il faut y croire et attendre les résultats.

Monsieur André ROUILLER : " je ne vais pas cacher que nous comptons sur eux, mais par contre, on sera vigilants et on attend de faire le point l'an prochain sur les diverses actions qui auront été menées en 2006".

Madame Evelyne VALOT : " je vous fais part d'une remarque de la gendarmerie qui estime que l'UJEL joue un rôle, qu'il y a moins de petite délinquance et moins de déplacements dans le quartier de la Mairie depuis que l'association fonctionne".

Monsieur Thierry MANGEL : "je suis conscient qu'il faut aider cette association, mais je pense juste qu'en cette période de difficultés budgétaires pour la Ville, la somme de 6 000 € est peut-être un peu trop élevée".

Madame Evelyne VALOT : " j'ai oublié de vous dire que cette somme ne sera pas imputée sur le budget que l'on a voté. Effectivement nous avons un budget très serré et il est absolument primordial qu'on se tienne à ce qu'on a budgété pour 2006, rien n'avait d'ailleurs été prévu pour UJEL. Ces 6 000 €, nous les prenons sur une association qui n'en a pas réellement besoin cette année: le Foyer des Travailleurs".

Monsieur ZARFANI, présent dans la salle et représentant l'Association UJEL demande que le versement soit effectué à l'ACQL (Association Culturelle des Quartiers Lupéens) précisant que le changement de dénomination est en cours.

A l'unanimité sauf 5 abstentions (Mrs MANGEL, HACQUARD, ARENA, Mmes BOGGIO et BARRET) le Conseil Municipal décide d'attribuer cette subvention d'un montant de 6 000 €.

11 - Redevance de chauffage pour la C C V S ;

Le Maire expose que la redevance de chauffage de la CCVS n'ayant pas été revue au 1^{er} avril 2006, il est nécessaire de revaloriser ce tarif.

Pour l'année 2005, cette redevance était fixée à 207 € par trimestre. Si on applique une augmentation de 2%, le tarif trimestriel pour l'année 2006 est donc de 211, 15 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce tarif.

12 - Demande de subvention pour la réfection des bordures et parking de l'avenue Jacques Parisot suite aux travaux engagés par le Département pour la réfection de la chaussée ;

Le Maire expose qu'il s'agit du parking situé devant le Magasin Antoine. Sur la partie de la route est prévu un enrobé coulé à froid. Le Département, maître d'œuvre, finance la réfection de cette portion de voie, qui va depuis la MASPA au rond point de l'avenue Christiane Jansen. Par contre, il ne prendra en charge ce parking. Le Maire déclare que ce serait dommage de ne pas le faire en même temps. Le coût est de 1 450 € et sur cette somme il est possible de demander l'AED (30%).

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Suite à la déviation mise en place pour la réalisation de ces travaux, Madame Edith DOUCET demande que la route des Sablières soit rapidement remise en état.

Monsieur Thierry MANGEL répond que la réfection des accotements a été négociée avec Monsieur BUGNA de la DDE.

Monsieur Jean-Paul BILLARD s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'accident vu le flux des véhicules sur cette déviation non adaptée aux poids lourds. Il déclare avoir vu plusieurs fois dans la journée la police municipale sur lieux.

Monsieur André ROUILLER reconnaît qu'il a demandé à la gendarmerie d'intervenir dans l'avenue d'Augrogne tellement les véhicules roulaient vite. Il donne ensuite l'information suivante :

"on est en train de renforcer la berge depuis chez Mr ANTOINE jusqu'au Pont d'Avignon. Si tout se passe bien, les travaux devraient être terminés en début de semaine".

Monsieur Thierry MANGEL : " suite au transfert de compétences des rivières, ces travaux sont entrepris par la CCVS. Faisant partie de la commission, nous suivons activement ces travaux".

Le Maire informe avoir pris un arrêté (préventif) pour réduire la consommation d'eau. Il ajoute que le niveau se maintient en ce moment aux alentours de 2 mètres.

Madame Edith DOUCET : " par rapport aux contrevenants, j'aimerais savoir qui est habilité à recevoir les réclamations, car lorsque je vois que nous, nous allons chercher de l'eau à la rivière pour arroser le jardin, et que je vois des personnes prendre le jet pour arroser les fleurs, le jardin, voire même les gamins, il y a des jours où je me dis que je vais faire comme tout le monde"

Monsieur Thierry MANGEL : " ce n'est vraiment pas la bonne solution car s'il n'y a pas une réduction de la consommation, vu l'état de sécheresse, et c'est un peu le cas sur tout le département, peut-être même la région, car le service concerné en Préfecture nous a déclaré avoir l'arrêté préfectoral sous le coude. Pour vous répondre plus concrètement, j'ai eu à gérer aujourd'hui ce type de dénonciation. Les personnes habilitées sont : la gendarmerie, la police municipale, le Maire également, et on le fait "

Madame Edith DOUCET : " attention, la police municipale, mais il faut que ce soit pour tout le monde, on est bien d'accord "

Monsieur Michel LEROY : " l'arrêté mentionne bien qu'on peut arroser entre 21 heures et 23 heures "

Monsieur Thierry MANGEL : "oui, comme on vous l'a dit tout à l'heure, c'est préventif. La situation est grave, mais pas catastrophique pour l'instant et on a voulu préserver tous les jardins de Saint-Loup, c'est ce qui nous a poussé à définir une planche horaire"

Monsieur Michel LEROY : " le problème n'est pas si simple que cela. Vous savez très bien que les nappes phréatiques baissent. On en a déjà parlé plusieurs fois. Il faudra bien un jour penser à démarrer des études, pour ne pas être obligés d'interdire d'arroser. Le problème aujourd'hui est que les gens consomment plus d'eau que le château d'eau n'en produit. Et pourquoi le château n'arrive pas à suivre? on en revient au problème des fuites, au problème de l'étude sur le réseau... un jour, il faudra bien investir, car c'est un service public, et on a la responsabilité, l'obligation d'assurer l'approvisionnement en eau des habitants de Saint-Loup. La population diminuant, je suis quand même surpris que la consommation augmente".

Monsieur Thierry MANGEL : " la consommation augmente parce que le niveau de vie des gens change. Je prends un exemple concret : les piscines plastique qui sont vendues bon marché, vous en voyez souvent au milieu de propriétés. Par rapport à une piscine en dur que vous ne videz quasiment jamais, celles-ci, vous les videz relativement souvent. On est en train de travailler sur deux pistes. Concernant les puits, depuis deux ans, le Conseil Général dit qu'il va nous aider rapidement, et on attend toujours. Comme cela devient urgent, nous allons être obligés d'agir seuls. Maintenant, au niveau du réseau, on n'a pas remarqué une consommation anormale par rapport à ce qu'on consomme depuis plusieurs années. Nous avons fait des efforts sur les remplacements de compteurs, sur le repérage des fuites réparées au fur et à mesure. Il y a un problème au niveau de la ressource, les puits ne produisent pas assez. Lorsque nous sommes arrivés en 2001, Christiane Jansen avait donné l'autorisation d'utiliser l'ancien château d'eau avec les puits qui sont aux services techniques parce qu'on avait déjà des problèmes".

Monsieur Michel LEROY : " c'est encore plus ancien. Les premiers ont fait la station qui est aux services techniques, ensuite il y a eu les puits de Magnoncourt, comme cela ne devait pas être suffisant, on a foré les suivants à 137 mètres qui donnent encore de l'eau maintenant mais qui n'est pas utilisée. A un moment, il va bien falloir faire quelque chose"

Monsieur Thierry MANGEL : " là dessus, je vous rejoins, et nous proposerons sur le prochain budget d'engager des travaux, nous avons plusieurs pistes puisque des études ont déjà été faites, la 1^{er} étant de déboucher les barbacanes qui arrivent sur les puits et on attend que le Conseil Général nous donne la technique, l'aide, le suivi, mais je crois qu'on le fera seuls parce que cela fait deux ans qu'on ne voit rien venir bien qu'ils nous aient garanti une assistance technique. La 2^{em}16 piste est, comme vous venez de le dire, qu'il y a plusieurs forages à Magnoncourt qui ne sont pas exploités. On va travailler sur ce fameux forage qui est à 137 mètres. Pourquoi ne pas garder les puits actuels et multiplier les forages "

Monsieur Michel LEROY : " qui alimente la zone sur Corbenay ? si c'est nous, est-ce qu'ils paient l'eau ?"

Monsieur Thierry MANGEL : " c'est nous, mais la consommation n'est pas très importante. Cependant, la semaine dernière, nous leur avons demandé de ne plus utiliser notre eau durant la période de sécheresse. Nous leur avons même demandé de prendre un arrêté comme le nôtre. Nos niveaux étant un peu remontés cette semaine, nous leur avons donné à nouveau l'autorisation. Cette eau est facturée au prix du particulier, tarif voté en Conseil Municipal "

Monsieur Gaston BENAND : " l'arrêté est-il applicable au service du fleurissement de la Ville?"

Monsieur Thierry MANGEL : " de grosses pancartes portant la mention (eau industrielle, issue du retraitement de la station d'épuration) ont été mises sur la citerne destinée à l'arrosage des fleurs. Il faut savoir qu'une fois que l'eau est retraitée, elle est claire et elle est rejetée dans la Semouse".

Madame Edith DOUCET : " concernant le cimetière, il semblerait que l'espace crématisse ait été fauché il y a peu de temps. Par contre, les allées du cimetière laissent à désirer. Les gens ne sont pas très contents de la tenue de notre cimetière".

Monsieur Thierry MANGEL : " nous allons faire le nécessaire".

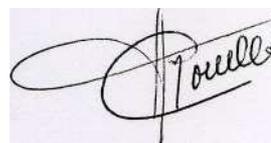
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00.

Le Secrétaire,


T

Thierry MANGEL

Le Maire,



André ROUILLER